

Le- Juste Tri-

PRÉSERVONS DEMAIN



LETTRE INFOS

SAINT-JEAN ET SAINT-PAUL



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LARZAC ET VALLÉES



Chères habitantes et chers habitants de Saint-Jean et Saint-Paul

Votre Communauté de communes Larzac et Vallées change son mode de collecte des déchets.

À travers cette décision, elle entend protéger le pouvoir d'achat de ses habitants, en maîtrisant l'impact du coût du transport et du traitement des déchets, coût en forte hausse. A titre indicatif, celui-ci a augmenté, pour les ordures ménagères, de 62% en cinq ans. Il convenait donc d'agir afin de limiter l'augmentation de la taxe payée par les ménages. L'enjeu consiste, à la fois, à maîtriser les coûts du service de collecte et, tous ensemble, à diminuer le poids des déchets que nous produisons. En parallèle la collectivité mène une réflexion sur la tarification des professionnels afin qu'ils participent au financement du service à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent.

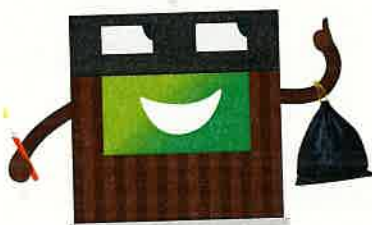
Courant février prochain, sur votre commune, le système des bacs roulants va laisser place à des colonnes d'apport volontaire. Les points de collecte seront positionnés sur les itinéraires les plus fréquentés par les habitants dans la vie quotidienne.

Pour faciliter le tri de vos déchets, ces points de collecte seront équipés de trois colonnes :


**UNE POUR
LES ORDURES
MÉNAGÈRES**
(Dépôt en sac poubelle 50L max)


**UNE POUR LES EMBALLAGES EN
PLASTIQUES, MÉTAL, CARTONS
ET TOUS LES PAPIERS**
(Dépôt en vrac)


**UNE POUR
LES EMBALLAGES
EN VERRE**
(Dépôt en vrac)



LES POINTS DE COLLECTE SUR VOTRE COMMUNE

La localisation des futurs points a été définie en concertation avec les élus locaux et en tenant compte des contraintes techniques liées à ce nouveau mode de collecte des déchets



PAV 1 – Saint-Paul-des-Fonts

PAV 2 – Saint Jean d'Alcas, parking cimetière

PAV 3 – Massergues



Nous vous remercions de veiller à jeter vos déchets dans ces colonnes dès leur mise en service sur votre commune. Il est rigoureusement interdit de déposer des sacs poubelles au sol sur les anciens emplacements de collecte ou en pieds de colonnes.

Soyez attentifs : les colonnes seront en place courant février prochain !

Les ordures ménagères (couches, litière, balayures...) seront à déposer dans les colonnes avec bandeau noir. Équipées de 2 trappes vide-ordure, ces colonnes pourront accueillir des sacs de 50 litres maximum. Merci de vous munir de sacs poubelles ne dépassant pas ce volume. Les emballages en verre (sans bouchons ni couvercles) seront à jeter, en vrac, dans la colonne avec un bandeau vert.

Les emballages en plastique, métal, carton et tous les papiers seront à déposer dans les colonnes avec bandeau jaune, munies d'orifices rectangulaires. Ces emballages devront être jetés en vrac dans la colonne : autrement dit, **fini les sacs poubelles jaunes.**

Nous vous fournirons gratuitement des cabas, réutilisables, pour transporter ces déchets recyclables.

• Une permanence de distribution aura lieu le 8 février à l'ancienne école à Saint-Paul-des-Fonts de 10h à 12h. Vous pouvez également retirer le cabas auprès de votre mairie dès janvier 2025.

• Les petits cartons devront être pliés avant d'être jetés dans les colonnes emballages.



Il vous reste des sacs poubelles jaunes en stock ?

Pas de gaspillage : vous pouvez les utiliser à d'autres fins, notamment pour déposer vos textiles dans les bornes du Relais.



Attention : tout dépôt de déchets au sol est strictement interdit et passible d'une amende. Merci à tous de respecter les consignes du tri, par respect pour le travail des agents, pour la salubrité publique et pour notre cadre de vie.

Orientez-vous vers la déchèterie

Les **déchets volumineux**, les gravats, le bois, les déchets verts, le mobilier, le fer, les gros cartons, les jeux et jouets, l'électroménager, les déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, piles, ampoules, etc.) sont à déposer en déchèterie.

Retrouvez les informations sur les conditions d'accès sur notre site internet.

CORNUS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
14h > 17h	FERMÉE	FERMÉE	14h > 17h	FERMÉE	9h > 12h



POUR RÉDUIRE MA PRODUCTION DE DÉCHETS



Pensez au compostage !

Les **déchets de cuisine et de table** (épluchures, restes alimentaires...) peuvent devenir un **excellent engrais naturel pour vos jardins et potagers** ! N'hésitez pas à vous équiper d'un composteur, au prix préférentiel de 15€, ou à utiliser les aires de compostage partagées qui sont à votre disposition sur la communauté de communes.

Toutes précisions sur notre site internet le-juste-tri.com ou au 05 65 99 33 00

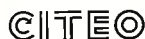
Privilégiez le don pour les objets en bon état !

Vous pouvez les déposer dans le caisson du réemploi à la déchèterie de La Cavalerie, ou bien auprès des recycleries et d'associations caritatives. Un geste solidaire et écoresponsable !



28 Av. Charles Andrieu
12540 CORNUS
Tél : 05 65 99 33 00
contact@cc-larzacvallees.fr

Par avance, merci pour votre adhésion au nouveau mode de collecte des déchets.
Le juste tri, nous avons tout à y gagner, tous ensemble !



RETROUVEZ LE JUSTE TRI SUR
le-juste-tri.com

Christophe LABORIE
Président



